

**PAUL JEANNETEAU**

**DÉPUTÉ DE MAINE-ET-LOIRE**

**VICE-PRÉSIDENT  
DU CONSEIL GÉNÉRAL**

**MAIRE DE CHAMPIGNÉ**

**Paris, le 30 mars 2011**

## **Communiqué de Presse**

---

### **Intégration des personnes handicapées dans la Fonction publique: Paul JEANNETEAU demande le soutien du Gouvernement**

A l'occasion de la séance de questions au Gouvernement du mercredi 30 mars, Paul JEANNETEAU a interrogé Georges TRON, Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique, sur l'intégration des personnes handicapées dans la Fonction publique.

Après avoir affirmé que la lutte contre les discriminations devait être constamment au coeur de l'action du Gouvernement et de la majorité présidentielle, Paul JEANNETEAU a rappelé que la loi de 2005 sur le handicap fixait un taux d'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés dans les entreprises de plus de 20 salariés.

Or, si l'Etat joue pleinement son rôle en tant qu'employeur, le quota des 6% n'est pas encore atteint. En effet, le taux de fonctionnaires handicapés est passé de 3,7% en 2005 à 4,4% en 2008, progression dont on peut se féliciter.

Georges Tron a annoncé que les ministères devront se conformer aux objectifs chiffrés en matière d'emploi de travailleurs handicapés, sous peine de sanctions financières en cas de non-respect. Ainsi, 7000 personnes handicapées seront recrutées dans la Fonction publique d'ici 2013.

Enfin, le 12 mai 2011 se déroulera la journée consacrée à une "meilleure intégration" des travailleurs handicapés dans la Fonction publique.